



CTB RD CONGO

**AGENCE BELGE
DE DÉVELOPPEMENT**

DISTRIBUTION DE 86.674 MOUSTIQUAIRES DANS LA PROVINCE DU BAS-CONGO

**DANS 9 ZONES DE SANTE DANS LES
DISTRICTS DE MATADI, BAS-FLEUVE
ET BOMA**

2^{ème} RAPPORT

15 novembre 2010

Table des matières

1	Fiche Analytique de l'intervention	3
2	Introduction	3
3	La distribution	4
3.1.1	Destinataires	4
3.1.2	Cible et approche	4
3.1.3	Instructions	4
3.1.4	Distribution de 76.200 moustiquaires	5
4	Constat	7
5	Recommandations	7
6	Calendrier de paiement	7

1 Fiche Analytique de l'intervention

Financement	DON H182-DRC
Code Navision CTB	RDC 08 13 11 T
Partenaire local	Ministère de la Santé Publique
Durée contrat	pas spécifié
Date estimative démarrage	1 novembre 2010
Montant du contrat	US\$ 142.142,-
Secteur d'intervention	Santé – Soins et services de santé
Objet	Contrat se rapportant à la 2 ^{ème} tranche de livraison de Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide de Longue Durée (MIILD) << Distribution de 86.674 Moustiquaires par la CTB dans la Province du Bas-Congo pour les Districts de Matadi, Bas-Fleuve et Boma >>
Client	Projet d'Appui à la Réhabilitation du Secteur Santé (PARSS)
Consultant	CTB, Agence belge de développement

2 Introduction

En décembre 2009 l'Unité de Coordination du Projet d'Appui à la Réhabilitation du Secteur de Santé (UCP / PARSS) et l'Agence belge de développement (CTB), ont signé un contrat de service pour la distribution d'une première tranche de livraison des Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides de Longue Durée (MIILD) dans la province du Bas-Congo. Ce premier lot contenait 27.675 moustiquaires.

La CTB a introduit auprès du bailleur les factures pour les première et deuxième tranches de paiement en début de l'année 2010 mais pour des raisons diverses le paiement n'ont qu'été effectué en juillet et septembre de la même année. L'absence des fonds a provoqué un retard considérable par rapport au premier schéma de distribution des moustiquaires dans les zones ciblées.

Entretemps un total de 114.349 moustiquaires avait été livré auprès de la CAMEEBO à MATADI. Cette quantité n'étant pas couverte par le contrat signé entre les deux parties, la CTB a introduit auprès de l'UCP du projet PARSS au début du mois de mai 2010 la demande d'un avenant au contrat original. Cet avenant a été reçu le 15 septembre 2010 et a ensuite été envoyé au siège de la CTB pour évaluation et approbation.

Entre-temps, au mois de juillet 2010, une première distribution par la CAAMEBO de 38.080 MIILD a eu lieu dans les 86 Centres de Santé des 9 Zones de Santé concernés (voir premier rapport de distribution du 5 octobre 2010)

Début novembre l'UCP a communiqué qu'un avenant ne sera pas faisable mais qu'il faut faire un nouveau contrat. Le nouveau contrat a été signé le 15/11/2010.

3 La distribution

3.1.1 Destinataires

Avec l'accord de l'UCP, la distribution des moustiquaires a été sous-traitée par la CAMEEBO, comme pour la première livraison. Les mêmes districts sanitaires ont été concernés par la deuxième livraison au mois d'octobre - novembre, à savoir :

1. District sanitaire de MATADI avec 2 zones de santé :
 - Zone de santé de Matadi avec 9 aires de santé
 - Zone de santé de Nzanza avec 9 aires de santé
2. District sanitaire de Boma avec trois zones de santé
 - Zone de santé de Muanda avec 9 aires de santé
 - Zone de santé de Kitona avec 5 aires de santé
 - Zone de santé de Boma Bungu avec 9 aires de santé
3. District sanitaire de Bas-Fleuve avec 4 zones de santé :
 - Zone de santé de Tshela avec 9 aires de santé
 - Zone de santé de Vaku avec 10 aires de santé
 - Zone de santé de Seke Banza avec 16 aires de santé
 - Zone de santé d'Inga avec 9 aires de santé

3.1.2 Cible et approche

Le groupe cible sont les femmes enceintes et les enfants moins de 5 ans. Pour arriver à une distribution optimale et avant que la saison de pluie empêchera la distribution fluide, une approche communautaire avec une distribution porte-à-porte a été retenue. La campagne sera organisée par le DPS / PNLP de Matadi sous la coordination et supervision de deux équipes de la CTB.

3.1.3 Instructions

Ainsi, lors de la deuxième livraison, il a été demandé aux structures de stopper la livraison des MIILD de la première rotation, de communiquer les quantités restantes pour chaque aire de santé au niveau du BCZ qui a son tour devra transmettre ces données à la Coordination PNLP/BC à Matadi.

Il a également été signifié aux ZS qu'elles seront informées de la date où une équipe composée des représentants de la CTB, de l'IPS viendrait pour le lancement de la campagne de distribution de masse.

3.1.4 Distribution de 76.200 moustiquaires

La deuxième et dernière livraison des MIILD a débuté par la ZS de Seke Banza à mi octobre 2010 et s'est clôturée par la ZS de Kitona en début du mois de novembre 2010. Comme pour la première rotation, la livraison était assurée conjointement par l'équipe des livreurs de la CAAMEBO ainsi que les différents cadres de ZS principalement ceux chargés de la lutte contre le paludisme dans les zones de santé.

Cadres ayant accompagné les équipes de livreurs de la CAAMEBO :

N°	ZONE DE SANTE	NOM ET POSTNOM	QUALITE
01	ZS DE SEKE BANZA	Mr Robert MVUMBI PHANZU	SUP/PALU
02	ZS INGA	FITI LUEMBA Felly	Point Focal PALU
03	ZS VAKU	KUNDENDAKHONDE Salomon	Point Focal PALU
04	ZS TSHELA	MAVESE MAVESE Banos	Superviseur PEV
05	ZS MUANDA	Mr NITU	Compt BCZ
06	ZS KITONA	Adj LANDU	Point Focal PALU
07	ZS BOMA BUNGU	AG Didier	AG BCZ
08	ZS MATADI	KALALA	Point Focal PALU
09	ZS NZANZA	Mamam DODO	Point Focal PALU

Comme lors de la première livraison, dès l'arrivée dans une ZS, un briefing était fait à l'intention de l'Equipe Cadre de la ZS qui réceptionnera ensuite le lot des MIILD destiné à la ZS. Un routing est alors élaboré avec l'ECZS qui désigne la personne qui accompagne l'équipe de livreur de la CAAMEBO.

Au niveau de chaque aire de santé, l'IT et le Président du CODESA réceptionnent les MIILD en insistant sur l'usage dont on doit en faire et la population cible. Tous les BL des aires de santé sont visées par le MCZ.

Au cours de cette deuxième et dernière livraison un total de **1.905 ballots** ont été distribués soit **76.200 pièces** de MIILD à raison de :

DISTRICT SANITAIRE	ZONE DE SANTE	Nbre ballots	Nbre MIILD
DS MATADI			
	ZS MATADI	348 B x 40 pièces	13.920
	ZS NZANZA	259 B x 40 pièces	10.360
	S/TOTAL	607 B x 40 pèces	24.280
DS BOMA			
	ZS MUANDA	252 B x 40 pièces	10.080
	ZS KITONA	172B x 40 pièces	6.880
	ZS BOMA BUNGU	152 B x 40 pièces	6.080
	S/TOTAL	576 B x 40 pièces	23.040
DS BAS FLEUVE			
	ZS VAKU	134 B x 40 pièces	5.360
	ZS SEKE BANZA	268 B x 40 pièces	10.720
	ZS TSHELA	170 B x 40 pièces	6.800
	ZS INGA	150 B x 40 pièces	6.000

	S/TOTAL	722 B x 40 pièces	28.880
	TOTAL GENERAL	1.905 B x 40 pièces	76.200

4 Constat

- Les parties prenantes ont suivis les recommandations de la première livraison en acceptant que la totalité du reste des MIILD soit déployée en une fois et cela avant les grandes pluies.
- La capacité de stockage dans toutes les aires de santé a permis de stocker la totalité des MIILD sauf dans les aires de santé de Muanda A, Muanda B et Muanda C où tout à été stocké au BCZ Muanda pour éviter d'éparpiller les lots

5 Recommandations

- Que des dispositions puissent être prises pour une distribution de masse avant les grandes pluies ;
- Que les Autorités Politico Administratives et coutumières soient associées à la distribution de ces MIILD ;
- Qu'il soit harmonisé le déploiement de masse avec les autres partenaires qui ont déployé les MIILD dans les mêmes ZS (ASF, UNICEF...) ;
- Que soit menée une mission d'évaluation pour savoir qui ont déjà reçu les MIILD et à qui il faudra les déployer pour la suite ;
- Que le PNLP soit doté des moyens (financiers et logistiques) substantiels afin de lui permettre d'assurer le suivi des activités sur le terrain

6 Calendrier de paiement

Le PREMIER contrat de distribution de 27.675 MIILD prévoit un calendrier de paiement comme suit :

	Étape	montant	Reçu
1	Après signature contrat : 10%	\$ 4.677,00	\$ 4.677,00
2	30% après distribution de 8.303 unités de MIILD	\$ 14.031,00	\$ 14.016,00
3	30% après distribution de 16.605 unités de MIILD	\$ 14.031,00	\$ 14.031,00

4	20% après distribution de 22.140 unités de MILLD	\$ 9.354,00	\$ 9.354,00
5	10% lorsque la totalité de 27.675 unités de MILLD serait distribué	\$ 4.677,00	\$ 0

Le DEUXIEME contrat de distribution de 86.674 MILLD prévoit un calendrier de paiement comme suit :

	Étape	montant	Reçu
1	Après signature contrat : 10%	\$ 14.214,20	\$ 0
2	30% après distribution de 26.002 unités de MILLD	\$ 42.642,60	\$ 0
3	30% après distribution de 52.004 unités de MILLD	\$ 42.642,60	\$ 0
4	20% après distribution de 69.339 unités de MILLD	\$ 28.428,40	\$ 0
5	10% lorsque la totalité de 86.674 unités de MILLD serait distribué	\$ 14.214,20	\$ 0

Le deuxième contrat est également en attente d'un avenant de régularisation du montant prévu de \$ 147.965. Le montant de l'avenant s'élève à \$ 5.823.

Etant données que la totalité des moustiquaires a été distribué dans tous les centres de Santé des 9 zones concernés, et à fin de ne pas pénaliser les activités de distribution qui devront avoir lieu au plus vite possible et avant les grands pluies, un paiement prompt des factures dès la réception par l'UCP sera désirable.

Fait à Kinshasa le 15 novembre 2010

Eric de Milliano

Responsable programme Santé et Education

CTB - Kinshasa